

23/6/92

Note pour Mr Synadinos,

En revoyant le rapport Harmel, pour communiquer à la délégation française une copie des deux documents AC/261-N/13 et révisé, je viens de me rendre compte d'un oubli que j'aurais dû vous signaler à toutes fins utiles.

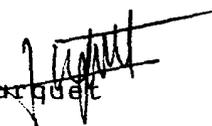
Il s'agit d'un rectificatif, texte ci-joint, qui n'a jamais été circulé sous la cote AC/261.

Cela est sans doute dû à l'agitation lors du transfert ; ce qui explique également que la traduction qui était annoncée n'a jamais été faite.

Puisque ces documents doivent être communiqués, il serait bon d'avertir la délégation allemande et de lui fournir le rectificatif en question.

D'autre part, dois-je transmettre ce rectificatif à la délégation française ?

Avec toutes mes excuses,

  
R. Jacquat

24/6/92 Fait  
